

# Structures de proximité et aménagement des rythmes scolaires : quels choix ?



Avril 2013



# Sommaire

**1** L'implication des centres sociaux dans le post et le périscolaire

**2** Sur le principe de réformer les rythmes scolaires ...

**3** A propos de l'application de cette réforme

3.1 Les risques

3.2 Les opportunités

**4** Les centres sociaux et la réforme des rythmes scolaires

4.1 Les opportunités

4.2 Les menaces et risques

**5** Nos préconisations/propositions

# 1. L'implication des centres sociaux dans le post et périscolaire

Nous sommes intéressés par la refondation de l'école entreprise par le gouvernement. Elle ouvre un champ d'opportunités pour développer des pratiques que nous appelons de nos vœux depuis longtemps.

A savoir :

- Envisager l'éducation d'un enfant en tenant compte de tous les acteurs éducatifs qu'il peut rencontrer et non pas seulement sous le seul focus de ce qu'il vit à l'école,
- Réévaluer la place des parents, de tous les parents, dans une logique d'éducation partagée,
- Rechercher dans la mesure du possible un dialogue et une cohérence entre ces différents acteurs y compris la place des parents dans ce processus,
- Donner toute leur place dans l'enseignement de l'enfant à des pratiques artistiques, sportives, ludiques, en les considérant comme autant d'occasions d'apprentissages complémentaires aux savoirs transmis dans le cadre de l'enseignement dispensé pendant les heures de classe,
- De manière plus large encore, reconsidérer les ressources éducatives d'un territoire pour les mettre au service de la réussite de tous les enfants.

Dans cet esprit la possibilité évoquée par la loi que les collectivités élaborent un projet éducatif de territoire apparaît comme l'outil permettant d'établir et d'animer ces convergences autour de l'enfant.

Sans ignorer les difficultés que cette ambition comporte, les centres sociaux sont résolument engagés depuis des années dans la recherche de ces passerelles et de cette cohérence. Les exemples sont nombreux de riches collaborations pour un bienfait reconnu des enfants. Avec une présence forte auprès des familles, les centres sociaux sont volontaires pour s'investir particulièrement sur cet axe de l'implication de tous les parents.

C'est pour les enfants qui présentent des difficultés d'adaptation aux rythmes scolaires, aux contraintes de la vie collective, et des difficultés dans l'apprentissage de savoirs théoriques que cette réforme devrait être la plus bénéfique. Nous partageons ainsi l'ambition d'une éducation donnant une chance à chacun. Engagés dans une recherche-action intitulée « En associant les parents à l'école, tous les enfants peuvent réussir » avec d'autres réseaux associatifs (ATD Quart-Monde, FCPE, IR-DSU, PEP, Prisme) nous pouvons partager les enseignements très riches de cette recherche en cours.



## 2. Sur le principe de réformer les rythmes scolaires

Forts de leur expérience ancienne auprès des enfants et de l'accompagnement à la scolarité, les équipes des centres sociaux et socioculturels disent leur intérêt pour la réforme des rythmes scolaires. La proposition faite par le gouvernement d'une semaine de 9 demi-journées avec des journées allégées va dans le bon sens. Les enseignements de la chronobiologie en la matière sont nombreux, notamment les intérêts :

- d'un rythme régulier sur la semaine au niveau des heures de coucher et de lever de l'enfant,
- d'une alternance entre temps d'enseignement, de pause, d'activités ludiques, d'éveil et de créativité.

Certains enseignants ayant expérimenté ce rythme témoignent de l'amélioration sensible de l'attention des enfants, de la plus grande sérénité dans les classes avec des enfants moins fatigués.

Mais aussi parce que l'allègement des horaires scolaires quotidiens ouvre la possibilité d'une pratique artistique, sportive, ludique au quotidien, complétant ainsi l'enseignement de l'école par des apprentissages d'un autre ordre.

Pour ces raisons les centres sociaux disent leur volonté de participer activement à la mise en œuvre de cette réforme. Cependant cela ne va pas sans poser des questions. Ce document cherche à préciser les questions soulevées et les préconisations que nous pouvons mettre en débat pour réussir cette réforme.



## 3. A propos de l'application de cette réforme

### 3.1. Les opportunités :

Au-delà de ce que cette réforme peut apporter directement dans l'organisation temporelle de la vie des enfants nous remarquons les opportunités suivantes :

- \* Une occasion d'interroger et d'enrichir le système éducatif en France.
- \* Le système éducatif français continu d'être profondément inégalitaire, renforçant même les inégalités sociales de départ, or les nombreuses expériences menées parfois avec des centres sociaux démontrent que la mobilisation concertée de tous les acteurs éducatifs partageant l'ambition de faire réussir tous les enfants est une des clés essentielle. Cette réforme affirme une complémentarité entre différentes formes d'apprentissage. A condition d'éviter les risques évoqués ci-dessous, nous pensons que c'est une occasion de faire une place « officielle » aux autres acteurs éducatifs et singulièrement les parents.
- \* Les pratiques sportives, l'éveil artistique et les pratiques culturelles, la lecture, les loisirs éducatifs qui permettent l'apprentissage du vivre ensemble proposés par le milieu associatif et par des équipements publics souvent performants peuvent ainsi trouver une place explicite dans une mission d'éducation mieux partagée.
- \* Une action concertée dans les territoires.
- \* La rédaction de projets éducatifs territoriaux peut être le creuset des synergies citées ci-dessus. Les enfants se bâtissent d'autant mieux que les adultes autour d'eux sont cohérents. Pour cela, il faut prévoir que les parents soient associés à l'élaboration des projets éducatifs territoriaux.

Cependant, la première étape concernant la modification des rythmes scolaires peut, si elle n'est pas suffisamment pensée et accompagnée, générer des effets négatifs y compris au regard de l'objectif poursuivi.

## 3. A propos de l'application de cette réforme (suite)

### 3.2. Les risques repérés :

- **Pour l'enfant et sa famille :**

- \* Le renforcement des inégalités sociales, si les activités complémentaires ne sont pas gratuites
- \* Des difficultés d'articulation avec l'organisation familiale, la non prise en compte du temps de travail des parents, des modes de gardes en cours, des activités extra scolaires. Les parents (actuellement majoritairement les mères de famille) qui aujourd'hui adoptent des rythmes de travail adaptés aux horaires scolaires risquent d'être confrontés à des difficultés majeures, voir d'être pénalisés dans leur carrière professionnelle. Il est plus aisé de ne pas venir travailler un jour par semaine (le mercredi) que de demander à réduire ses horaires certains jours ou de ne venir que le mercredi matin. Il est à prévoir une aggravation des disparités homme-femme dans ce domaine.
- \* Dans le lien parents-école, il y a un risque de voir disparaître les moments de rencontre entre parents et instituteurs en fonction des scénarii horaires adoptés.

- **Risques techniques liés à la mise en œuvre :**

- \* Les ressources humaines : les contrats de travail aujourd'hui utilisés dans l'animation périscolaire sont complexes et n'ouvrent souvent que sur des postes avec des temps très partiels. Cela pose des problèmes d'embauche. D'autre part la décision de baisser le niveau d'exigence de formation pour les encadrants de ces temps périscolaires ainsi que l'augmentation du ratio encadrant/enfants encadrés nous pose question sur la qualité de ce qui sera proposé.
- \* Les ressources financières : La réforme ne dit rien des ressources mobilisables pour mettre en œuvre ce nouveau mode de fonctionnement. Les communes sont en première ligne au moment où leur sont annoncées des baisses sensibles de leur dotation globale en 2013, en 2014. La Caisse nationale des Allocations Familiales (Cnaf) a fait état également de son inquiétude car si ces temps périscolaires devaient faire l'objet d'une habilitation loisirs ce sont plusieurs millions d'euros qu'il faudrait trouver pour faire face à l'augmentation des recours aux Prestations de services dédiées.

- \* Le risque existe qu'aussi bien pour les collectivités que pour les CAF cela se fasse au détriment des financements dédiés aux structures de proximité.
- \* Les ressources matérielles : d'ores et déjà nous sommes informés de difficultés liées aux locaux disponibles pour réaliser ces activités. Les écoles ne disposent pas forcément de locaux supplémentaires pour accueillir des activités. Les locaux d'équipements de quartier ne sont pas toujours à une distance suffisamment proches pour imaginer des trajets à pied avec les enfants.

- **Risques dans la nature des relations entre collectivités locales et associations :**

- \* Les collectivités locales vont avoir à faire face à un brusque besoin d'intervenants auprès des enfants. Il va être tentant de voir les associations subventionnées dans le domaine de l'enfance comme de simples opérateurs d'activités et non pas des partenaires qui peuvent (doivent) prendre une place dans la démarche globale d'élaboration d'un projet éducatif de territoire. C'est une occasion supplémentaire d'instrumentalisation des associations dans un contexte qui n'est déjà pas très favorable dans ce domaine.
- \* La coordination par les communes des activités complémentaires à l'école risque de les pousser à passer par le biais de procédures d'appels d'offre pour trouver des intervenants. Cette procédure est connue pour éliminer les associations locales qui connaissent bien le territoire mais n'ont pas les moyens de répondre aux contraintes administratives inscrites dans ces procédures. Elle introduit une notion de concurrence entre acteurs éducatifs. Cela peut être très dommageable pour l'établissement d'un projet éducatif territorial.

- **Risques pour certains territoires**

- \* Cette réforme risque de creuser des inégalités territoriales si une réflexion de type schéma départemental ou régional n'est pas adoptée. Une commune qui a les moyens de proposer à tous les enfants de primaire des activités complémentaires à l'école gratuites et diversifiées peut côtoyer une commune ou une intercommunalité qui n'aura pas du tout la possibilité de telles propositions. Cela interroge l'égalité des chances des jeunes citoyens de ces territoires.



## 4. Les Centres Sociaux et la réforme des rythmes scolaires

Face à cette réforme et en tenant compte des risques et opportunités relevés, les centres sociaux peuvent prendre leur place dans sa réussite. Un certain nombre de conditions doivent cependant être réunies.

### 4.1 Le Centre Social, un partenaire à part entière :

Plus qu'un simple opérateur, le centre social doit être un des partenaires du projet éducatif territorial. En effet, il peut être aisément associé au processus d'élaboration du projet éducatif dans plusieurs de ses dimensions :

- \* Il peut prendre un rôle dans la mise en débat des questions éducatives en mobilisant les acteurs concernés : parents, autres associations locales,
- \* Il peut participer à la coordination du dispositif,
- \* Il peut développer une capacité d'innovation éducative. C'est ce qui se fait déjà aujourd'hui autour des actions d'accompagnement scolaire menées dans les centres sociaux.

### 4.2 Des moyens adaptés :

Réaliser des projets de qualité avec les enfants nécessite des moyens adaptés. Nous avons pointé précédemment les inquiétudes sur les moyens alloués à cette réforme pour permettre aux collectivités locales et aux CAF de faire face à de nouvelles dépenses. Les centres sociaux, comme d'autres acteurs locaux, sont en bout de chaîne. Nous pouvons craindre que des réaffectations de moyens alloués mettent en péril d'autres volets du projet social.

## 5. Nos préconisations / propositions

1. Le temps consacré pour les actions complémentaires doit rester comme partie prenante de l'apprentissage et à ce titre être accessible à tous les enfants.
2. Le projet éducatif territorial doit être élaboré et ensuite porté collectivement par tous les acteurs éducatifs du territoire, y compris les parents. A l'instar du dispositif CLAS, il faut prévoir les temps de concertation entre animateurs et personnel de l'Education National.
3. Une réflexion et des actions doivent être menées à propos de la qualification des intervenants. A terme, cela peut supposer l'apparition d'un nouveau métier, mais aussi interroger des systèmes de portage d'emploi qui permette de consolider des postes avec un nombre d'heures suffisant pour offrir un cadre d'emploi permettant de stabiliser des équipes d'intervenants.
4. Travailler prioritairement avec les acteurs locaux existants pour construire le programme d'actions complémentaires plutôt que de choisir des procédures d'appel d'offre qui privilégieront de simples opérateurs.
5. S'appuyer sur les centres sociaux dans les territoires où ils sont implantés pour leur compétences d'animation de la construction collective d'un projet éducatif.

